



LES CONTAMINES
MONTJOIE

COMMUNE de LES CONTAMINES-MONTJOIE

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Utilisation du domaine public pour l'occupation de quatre places de parking devant le commerce « Les Rhodos »

ARD2023-093

Le Maire des Contamines-Montjoie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants,
Vu l'exception à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 prévue par l'article L.2122-1-3 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de commerce,
Vu la demande du Restaurant « Les Rhodos » du 28 août 2023 pour occuper quatre places de parking sur le domaine public devant son restaurant « **Les Rhodos** », **de 16h à 00h le vendredi premier septembre 2023**

ARRETE

Article 1 : Madame Carole MATTEL, cogérante de l'établissement Les Rhodos, est autorisée à occuper **quatre places de parking** sur le domaine public devant son commerce situé, 140 route de Notre Dame de la Gorge.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable de 16h à 00h le vendredi premier septembre 2023
Elle est personnelle et incessible.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et une copie sera transmise au :
- Brigadier-Chef Principal de la Police municipale,
- A l'établissement « les Rhodos »

Fait à LES CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 28 aout 2023

Notifié le 29 août 2023
Signature de l'exploitant

Le Maire,
François BARBIER

